

**Demande de subvention – Pandémie Covid 19**

**Relance des activités des milieux associatifs nyonnais et manifestations  
culturelles, sportifs et sociaux**

**Critères d'attribution identités :**

1. Être un acteur social, culturel ou sportif actif sur Nyon ou habitant à Nyon ;
2. faire la preuve – comptes financiers à l'appui – que les recettes ne permettent pas de couvrir les pertes et manque à gagner liés au COVID (baisse de l'activité, annulation des manifestations, pertes des sponsors et baisse de mécénat, etc.) ;
3. faire la preuve – bilan financier à l'appui – qu'ils ou elles ne peuvent assumer le plan de relance ni par leurs propres moyens, ni par des appuis financiers qui pourraient être attribués par des tiers ;
4. ne pas entrer, ou que partiellement, dans les critères de subventions fédérales ou cantonales ;
5. avoir fait une demande de subventions auprès de la Confédération et du Canton et s'être vu refusé l'octroi d'une aide ou dont le montant est trop faible pour garantir la survie de l'activité.

*Pour les artistes indépendant·e·s, le critère suivant est par ailleurs requis :*

6. Avoir une formation et une activité professionnelles dans son domaine artistique et être reconnu·e par le milieu professionnel ad hoc.